



RC-POS (20_POS_183)

RAPPORT DE LA COMMISSION chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Grégory Devaud et consorts - Quel bilan le Conseil d'Etat et les principaux partenaires (Swiss Olympic, CIO, sites hôtes) dressent-ils des JOJ ?

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le vendredi 26 juin 2020, à la Buvette du Grand Conseil. Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Mme Céline Baux (qui remplace Philippe Jobin); de MM. Sergei Aschwanden, Hugues Gander, Gregory Devaud, Pierre-François Mottier, Sébastien Cala, Olivier Epars (qui remplace Alice Genoud) et José Durussel, confirmé dans sa fonction de président-rapporteur.

Philippe Leuba, Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS), représentant du Conseil d'État, était accompagné de M. Nicolas Imhof, chef du service de l'éducation physique et du sport (DEIS).

M. Cédric Aeschlimann, secrétaire de la commission, a établi les notes de séance.

2. POSITION DU POSTULANT

Le postulant demande qu'un bilan soit établi. Son postulat, consensuel, s'intéresse aux éléments structurels et aux aspects de l'héritage sportifs, de la participation des écoles, mais aussi aux impacts sociaux et environnementaux. Si le rapport s'annonce bon sur certaines thématiques, il souhaite que l'on puisse capitaliser sur un événement tel que celui-ci, pour en tirer des enseignements pour l'avenir. Certains groupes ont demandé un passage en commission pour la prise en considération. Il attend que l'on puisse compléter les attentes avant de le transmettre au Conseil d'Etat.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseiller d'Etat déclare que le Conseil d'Etat est en train de faire le bilan des JOJ. La conférence de presse de clôture est agendée le 1er juillet 2020. Elle présentera les éléments factuels, financiers et environnementaux. Des spécialistes externes ont été mandatés pour établir un bilan environnemental de la manifestation. Le comité d'organisation des JOJ doit présenter un rapport sur l'entier de la manifestation au CIO, qui pourrait constituer une base de travail pour les éléments demandés par ce postulat. Il s'agira de demander la perception des organisateurs par rapport à la manifestation en termes positifs comme négatifs (comité d'organisation, CIO et Swiss Olympic). Les différents rapports disponibles pourraient également être intégrés et le CE tirera un bilan institutionnel qui constituerait la réponse au postulat. Il trouve juste que le parlement obtienne un bilan sur une manifestation importante sur le plan financier et qui a permis un rayonnement du canton au niveau international.

4. DISCUSSION GENERALE

Un député entend les propos optimistes, mais pense qu'il y aura aussi quelques bémols dans ce rapport. En effet, le constat est que la manifestation a eu lieu assez tôt dans la saison et que l'hiver n'a pas été excellent en termes de conditions d'enneigement. Il demande dès lors un bilan énergétique en termes d'émissions de

CO², notamment sur la fabrication et le transport de neige qu'ont nécessité les compétitions. Avec le réchauffement climatique, l'absence de neige aux altitudes des sites de compétition constitue en effet un risque, notamment à la Vallée de Joux. Il souhaite aussi savoir si les plans de transports prévus ont été utilisés par les acteurs, comment ils ont fonctionnés, et s'il y a eu des dégâts collatéraux en termes d'embouteillage sur certains tronçons. Il souhaite ensuite connaître la quantité d'eau qui a été impactée pour la fabrication de neige artificielle, en la mettant si possible en relation avec d'autres manifestations sportives existantes qui consomment de la neige artificielle. Il souhaite également connaître l'impact de la manifestation sur le terrain et la nature. Pro Natura a été active sur ce projet, et avec les discussions qui ont eu lieu en amont, peu d'oppositions ont été déposées. Des compensations écologiques ont été obtenues et des conventions ont été signées. Il souhaite savoir si ces compensations et remises en état ont été réalisées telles que prévues.

Une députée considère que les questions posées par le postulant sur les aspects économiques, structurels et organisationnels sont intéressantes et elle soutient ce postulat. Elle s'intéresse aussi aux aspects concernant les transports.

Un député retient qu'il s'agit d'un héritage matériel et immatériel, d'une expérience sur laquelle tabler pour le futur. Une réflexion assez large doit être menée, en consultant tous les partenaires.

Un député retient que les JOJ ont eu lieu en janvier 2020. Il demande s'il est possible d'avoir une idée sur l'impact de cette manifestation sur la dispersion de la covid-19.

Le Conseiller d'Etat est conscient que des critiques surviendraient et que l'enthousiasme n'est pas général. L'ensemble des éléments positifs et négatifs seront traités. Concernant la covid-19, aucun cas n'était détecté en Suisse ou dans le canton de Vaud en janvier. Ainsi, en janvier 2020, aucune collectivité publique, hors de Chine, n'avait pris une quelconque mesure sur la covid-19. Il pense qu'il n'est donc scientifiquement pas possible de répondre à la question de savoir si les JOJ ont contribué à la propagation de la maladie. L'OFSP n'a rien dit et aucune mesure sanitaire n'était prise. La présidente de la Confédération était présente pour l'ouverture des jeux. Il n'y avait aucune restriction pour les athlètes, y compris chinois.

Un député craint que si l'on intègre cette question, l'on obtienne une analyse anachronique, avec un jugement recontextualisé, car on en sait beaucoup plus qu'à l'époque. Il insiste plutôt sur la question de l'héritage et de l'utilisation de sites après les JOJ, pour disposer des modèles de gestion et d'utilisation des sites après la manifestions et pour les compétitions.

Un député déplore quelque peu l'orientation qui consiste à faire peser des risques sur les grands rassemblements, en termes d'impact environnemental, et maintenant avec la diffusion de la covid. Il comprend cependant que l'on soit opposé à ce type d'événement. L'on sait que les premiers foyers de la maladie en Europe sont issus d'événements qui ont eu lieu en février 2020 à Milan et en Alsace, avec des personnes à risques, d'une part par l'âge et en termes de comportement lors d'un match. Le premier cas au Tessin a été recensé le 25 février 2020. Les JOJ ont eu lieu en janvier 2020. Depuis le début de la pandémie, les grands rassemblements de personnes ont été interdits, et depuis le déconfinement, les événements sportifs font l'objet d'un plan de protection difficile à mettre en œuvre. Il n'adhère pas à l'idée de compléter le postulat avec ce thème. En revanche, la question peut se poser pour d'autres manifestations.

Une députée trouve que ce n'est pas le sujet du bilan des JOJ. Elle indique que la question ne s'est pas posée pour le festival de Ballons de Château d'Oex qui a aussi eu lieu en janvier 2020.

Un député estime également que ce n'est pas le sujet et invite un député à déposer un autre postulat le cas échéant. Il a été responsable du comité local des JOJ pour Villars. Si la situation a été critique à la vallée de Joux, il a bien fallu trouver des solutions pour que les 3 compétitions aient lieu. Concernant les alpes vaudoises, de moyenne altitude, l'enneigement a été suffisant. L'enneigement mécanique fait partie des équipements qui permettent de proposer le ski aux clients. Cela n'a pas engendré plus de frais d'infrastructure pour que les conditions soient optimales pour les compétitions. Concernant les transports, il a pu constater que les athlètes des JOJ avaient bien utilisé les transports publics. Il insiste sur l'intégration du bilan des JOJ à la future politique sportive du canton.

Un député trouve ce postulat intéressant, qui permettra d'obtenir un bilan pour une manifestation qu'il considère comme une réussite. Il est satisfait que les impacts environnementaux soient intégrés, ce qui permettra de prendre en compte cet aspect à l'avenir lors de l'organisation d'événements dans le canton et en

Suisse, avec des compensations qu'il trouve intéressante. Il espère que la Suisse pourra un jour organiser les Jeux olympiques, les JOJ ayant démontrés que le pays peut organiser des manifestations à taille humaine, sans avoir massivement déboisé ou abimé le patrimoine, et ce dans la sérénité et la convivialité. La manifestation a eu beaucoup de la chance, car si elle avait eu lieu en mars 2020, elle aurait été annulée. Il estime néanmoins que ce sujet n'a rien à voir avec ce postulat.

Un député demande des précisions sur le bilan de l'aura internationale des JOJ.

Le Conseiller d'Etat mettra à disposition l'ensemble des rapports sur les JOJ. Cela intègrera le volet écho médiatique avec l'ensemble des occurrences internet, articles de presse, émissions, etc. Il y aura aussi un volet héritage sur la manière dont le canton espère cueillir les fruits de ce qui a été réalisé, dans le moyen et le long terme. Les tirets du postulat sont des éléments d'une liste qui n'est pas exhaustive. Le bilan est global et pourra être complété avec d'autres éléments. Le CIO est très exigent sur les éléments qui doivent figurer dans le bilan qui doit être présenté par les organisateurs.

Un député indique qu'étant lui-même sportif, ce n'est pas son but de tirer sur ce type de manifestation. Il reste cependant critique par rapport à la question environnementale. Il rappelle qu'il y a eu les problèmes de neige de la Vallée de Joux, mais que la piste du Meilleret a dû être raccourcie, ce qui n'était pas prévu. Il n'insiste pas sur la question de la covid.

Un député souligne le sujet des écoles, avec un gros travail à effecteur sur le plan éducatif. En effet, ces événements peuvent aussi susciter l'émotion des jeunes et de leur donner envie de pratiquer une activité physique sous toutes ses formes.

Le Conseiller d'Etat répond concernant le SEPS que le député a la faculté de tout imaginer. Il rappelle que le budget est voté par les députés. Le budget est un acte gouvernemental qui est un arbitrage et qui tient aussi compte des différentes positions des députés. Il peut être amendé. Il estime que cet héritage doit être porté par l'ensemble des acteurs qui ont mis les JOJ sur pied et pas uniquement par le SEPS. La forme n'est pas encore connue.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération du postulat

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat à l'unanimité des membres présents, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Rovray, le 27 octobre 2020.

Le rapporteur : (Signé) José Durussel